

RISQUES INDUSTRIELS



1. Gérer les risques industriels : Etude de danger

OBJECTIFS

Comprendre les différentes typologies de risques industriels.

Identifier les exigences réglementaires liées à ces différents risques.

Savoir mettre en œuvre une organisation pour prévenir et maîtriser ces risques.

ORGANISATION

Méthode pédagogique :

Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage les connaissances acquises. Validation des acquis par un QCM en fin de stage.

Durée : 2 jours

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- CM

Public : Toute personne concernée par la gestion des risques industriels.

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Rappels sur les ICPE

- Les différents régimes et les contraintes applicables
- La démarche de demande d'autorisation d'exploiter

PARTIE 2 : La réglementation applicable

- Le Code de l'Environnement
- L'Arrêté du 10 mai 2000 (SEVESO II)
- La Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- La réglementation en matière d'Urbanisme

PARTIE 3 : Les risques industriels et l'étude des dangers

- 1^{ère} étape: Les généralités
 - L'accidentologie
 - Les risques internes et externes
 - Les moyens de prévention et de protection
- 2^{ème} étape: L'Analyse des Risques
 - Le principe
 - Les éléments méthodologiques
 - La prise en compte des moyens de prévention et de protection
 - La détermination des Equipements Importants Pour la Sécurité (E.I.P.S.)
- 3^{ème} étape: La modélisation des scénarios accidentels
 - Le Risque Incendie
 - Le Risque Explosion
 - Le Risque Toxique
- 4^{ème} étape: Le « Management » des risques
 - Les principes du système de management
 - Le PII – Le POI
 - Les exigences de l'Arrêté du 10 mai 2000 (SEVESO II)
 - Le Système de Gestion de la Sécurité (S.G.S.)
 - Les perspectives de la Directive SEVESO III

2. Comprendre et appliquer la réglementation ADR

OBJECTIFS

Savoir appliquer la réglementation pour le transport routier des marchandises dangereuses (ADR) au niveau de la classification, de l'emballage, de l'étiquetage, des documents de transport, du chargement et du déchargement de vos marchandises dangereuses.

ORGANISATION

Méthode pédagogique :

Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage pour valider les connaissances acquises. Validation des acquis par un QCM en fin de stage.

Durée : 2 jours

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- Exercices pratiques
- QCM

Public : Toute personne encadrant le transport de matières dangereuses (responsable logistique, responsable sécurité-environnement)

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Introduction

- La définition et les enjeux
- Les accidents en TMD (historique)
- Les consignes pour la population en cas d'accident

PARTIE 2 : Le cadre réglementaire

- L'ADR
- L'arrêté TMD
- Les obligations des différents intervenants

PARTIE 3 : L'identification des marchandises dangereuses

- Les éléments d'identification : La classe de danger, le groupe d'emballage, le code UN, la désignation officielle, le code de restriction tunnel
- La classification des déchets et des mélanges

PARTIE 4 : les emballages, le marquage et l'étiquetage

- Le choix et les épreuves des emballages
- Les conditions d'utilisation des emballages : le taux de remplissage, les inspections périodiques de certains emballages, les incompatibilités d'emballage en commun
- Le marquage et l'étiquetage des emballages

PARTIE 5 : Les documents de bord

- Le document de transport
- Les consignes de sécurité
- Le certificat de formation
- Le certificat d'agrément du véhicule
- Le document d'identification

PARTIE 6 : Le chargement et le placardage des marchandises dangereuses

- Les conditions de manutention et de chargement
- Les incompatibilités de chargement en commun
- Le placardage des marchandises dangereuses
- Les plaques-étiquettes de danger
- Les panneaux oranges

PARTIE 7 : Le transport des marchandises dangereuses

- Les équipements à bord du véhicule
- Les règles et restrictions de circulation
- Les conditions de stationnement

PARTIE 8 : Les exemptions

- Les marchandises exceptées et les dispositions spéciales
- Le Chapitre 1.1.3.6
- Les quantités limitées

PARTIE 9 : Les contrôles ADR

- Les catégories d'amende
- La check-list de contrôle

PARTIE 10 : Le conseiller à la sécurité

- L'examen du conseiller à la sécurité
- Ses missions d'audit et de conseils
- Ses missions en cas d'accident

PARTIE 11 : Le plan de sûreté

- Les marchandises et les transports concernés
- Les obligations générales
- Le contenu du plan de sûreté

3. Former le personnel autre que conducteur l'ADR (§ 1.3 de l'ADR)

OBJECTIFS

Sa familiariser avec les dispositions générales du transport de matières dangereuses. Savoir appliquer les exigences ADR en fonction de vos missions.

ORGANISATION

Méthode pédagogique :

Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage les connaissances acquises. Analyse d'un cas de chargement, de déchargement ou de transport de marchandises dangereuses adapté à vos activités Validation des acquis par un QCM en fin de stage.

Durée : 1 jour

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- Exercices pratiques
- QCM

Public : Toute personne encadrant le transport de matières dangereuses (responsable logistique, responsable sécurité-environnement)

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Présentation de la réglementation

- L'accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- L'arrêté TMD

PARTIE 2 : Les dispositions de l'ADR

- La classification et l'identification des marchandises dangereuses
- L'emballage : Epreuves et conditions d'utilisation
- Les inscriptions et l'étiquetage
- Les documents de bord : le document de transport, les consignes de sécurité écrites pour le conducteur, le certificat de formation, le certificat d'agrément du véhicule, le document d'identification
- Le traitement des marchandises dangereuses : la manutention, le chargement et/ou le déchargement, les incompatibilités de chargement
- La signalisation et les équipements des véhicules
- Les conditions de circulation et de stationnement des véhicules
- Les exemptions (Chapitre 1.1.3.6, les quantités limitées)

PARTIE 3 : Les exigences sur le terrain

- Les rôles et responsabilités des intervenants
- Les opérations de manutention et de chargement
- Le protocole de sécurité
- La check-list de contrôle

PARTIE 4 : Les intervenants potentiels dans une entreprise

- Le conseiller à la sécurité
- Le conseiller sûreté

4. Préparer l'examen de conseiller à la sécurité

OBJECTIFS

Savoir appliquer les réglementations pour le transport des marchandises dangereuses (ADR) pour réussir l'examen du conseiller à la sécurité du CIFMD et mener à bien ses missions de conseiller à la sécurité pour le transport auprès du chef d'entreprise.

ORGANISATION

Méthode pédagogique : Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage les connaissances acquises. Réalisation d'études de cas et de QCM. Validation des acquis par la réalisation d'un examen blanc.

Durée : 5 jours

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- QCM
- Etudes de cas
- Examen blanc

Public : Toute personne concernée par le risque lié aux atmosphères explosives en entreprise.

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Présentation de la réglementation

- L'accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- L'arrêté TMD

PARTIE 2 : Les dispositions relatives aux modes de transport

Les dispositions relatives aux modes de transport utilisés découlant de la législation nationale, de normes communautaires, de conventions et accords internationaux concernant notamment :

- La classification des marchandises dangereuses
- Les emballages
- Les inscriptions et étiquettes de danger
- Le document de transport
- Les interdictions et précautions de chargement en commun
- La séparation des matières
- La manutention et l'arrimage
- Le nettoyage et/ou le dégazage avant chargement et après déchargement
- L'équipage : la formation professionnelle
- Les documents de bord
- Les consignes de sécurité
- Les obligations de surveillance
- Les règles et restrictions de circulation
- Les exigences relatives au matériel de transport
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Le plan de sûreté

PARTIE 3 : Le rôle et les missions du conseiller à la sécurité

- L'examen du conseiller à la sécurité
- Ses missions d'audit et de conseils
- Ses missions en cas d'accident

PARTIE 4 : Examen blanc

5. Comprendre et prévenir le risque ATEX (Niveau 1)

OBJECTIFS

Comprendre le phénomène d'explosion et pouvoir prévenir les situations liées à ce risque.

ORGANISATION

Méthode pédagogique :

Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage les connaissances acquises. Validation des acquis par un QCM en fin de stage. .

Durée : 1 jour

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- Exercices pratiques
- QCM

Public : Toute personne concernée par le risque lié aux atmosphères explosives en entreprise.

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Définitions et généralités

- La « Nouvelle Approche »
- Le rappel des enjeux : éléments de l'accidentologie
- Les phénomènes d'explosion gaz, vapeurs et brouillards

PARTIE 2 : Le Zonage ATEX

- 1^{ère} phase : L'identification des ATEX potentielles
 - L'inventaire des produits
 - L'analyse des procédés et des installations
- 2^{ème} phase : Le classement en zones
 - La définition des différents types de zones ATEX
 - L'identification et la caractérisation des sources de dégagement
 - Le degré et la disponibilité de ventilation
 - L'étendue de la zone
 - Des exemples de classement

PARTIE 3 : Les mesures de prévention et de protection

- Le matériel et les équipements ATEX
- La formation du personnel intervenant
- La signalisation
- Les autres mesures techniques et organisationnelles

PARTIE 4 : Etude d'un outil indispensable : le DRPCE

PARTIE 5 : La prise en compte du risque explosion lors des différentes phases des travaux

- Sélection des entreprises intervenantes
- Inspection commune préalable
- Rédaction du plan de prévention
- Accueil des entreprises extérieures
- Audit des entreprises extérieures

6. Comprendre et mettre en œuvre la réglementation ATEX (Niveau 2)

OBJECTIFS

Comprendre le phénomène d'explosion et pouvoir reconnaître les situations liées à ce risque.

Connaître les exigences légales de ce risque et les obligations des entreprises.

ORGANISATION

Méthode pédagogique :

Réalisation de nombreux exercices d'application permettant de valider tout au long du stage les connaissances acquises. Validation des acquis par un QCM en fin de stage.

Durée : 2 jours

Outils :

- Projection
- Classeur (copie des transparents)
- Exercices pratiques
- QCM

Public : Toute personne concernée par l'identification et le suivi des atmosphères explosives en entreprise.

Prérequis : Aucun

Conditions générales et tarifaires sur demande

PARTIE 1 : Définitions et généralités

- La « Nouvelle Approche »
- L'obligation de moyens et de résultats
- Le rappel des enjeux : éléments de l'accidentologie
- Les phénomènes d'explosion gaz, vapeurs et brouillards

PARTIE 2 : La réglementation des atmosphères explosives

- La directive 99/92/CE et le Décret 2002-1553
- La Directive 94/9/CE et le Décret 96-1010
- Les certifications volontaires : Saqr-ATEX et Ism-ATEX

PARTIE 3 : La méthodologie d'identification et de gestion des atmosphères explosives

- 1^{ère} phase : L'identification des ATEX potentielles
 - L'inventaire des produits
 - L'analyse des procédés et des installations
 - Les Guides méthodologiques
- 2^{ème} phase : Le classement en zones
 - La définition des différents types de zones ATEX
 - L'identification et la caractérisation des sources de dégagement
 - Le degré et la disponibilité de ventilation
 - L'étendue de la zone
 - Des exemples de classement
- 3^{ème} phase : La conformité des équipements en zones
 - Les modes de protection
 - Les exigences essentielles de sécurité
 - Les conditions de la conformité et équipements mis en service en ATEX avant le 1er juillet 2006
- 4^{ème} phase : Le « Management » du risque ATEX
 - Les mesures organisationnelles
 - Les mesures techniques
- 5^{ème} phase : La Documentation
 - La rédaction et le suivi du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE)